

# SYMBIOSE SANTÉ

**POLE SANTÉ | Zac Intercampus**  
Ville d'Amiens

SANTÉ | ACTIVITÉS | LOGEMENTS



# SYMBIOSE SANTÉ

**POLE SANTÉ | Zac Intercampus**  
Ville d'Amiens

**SANTÉ | ACTIVITÉS | LOGEMENTS**

**Programme** Construction de 9000 m<sup>2</sup> d'un pôle santé (maison de santé, maison des bains, incubateurs de startups, cuisines partagées, tiers lieux, bureaux et coworking), de 61 logements en accession, de commerces (200m<sup>2</sup>) et d'une crèche intergénérationnelle (120m<sup>2</sup>)

**Commanditaire** Amiens

**Aménagement**

**Maîtrise d'ouvrage** Linkcity

**Équipe MOE** Ronald Sirio

**Architectes :**

**Architecte mandataire**

**Surface** 13 159m<sup>2</sup> SDP

**Budget** 24 M € ht

**Calendrier** Concours 2022

**Performances** HQE

## Amiens, ville sur l'eau

Par ses fonctions à la fois nutritives, logistiques et sanitaires, l'eau est l'élément fondateur de la constitution des villes. La ville d'Amiens s'est elle-même construite autour de la Somme et de ses affluents. L'eau, mais aussi l'air et la lumière sont les territoires essentiels à la construction d'un espace favorable à la santé de ses habitants.

Partant de ce constat et de la spécificité du programme (maison de bains, de la santé et de la nutrition) le projet que nous proposons est conditionné par une présence de l'eau renforcée. Source de bien être et de vitalité, l'eau est intégrée dans un cycle vertueux qui se présente sous différentes formes : bains thérapeutiques, stockage aérien des eaux pluviales, infiltration à la passerelle, assainissement intelligent et réemploi.

## Ville, architecture, soin : Quelle place pour la santé ?

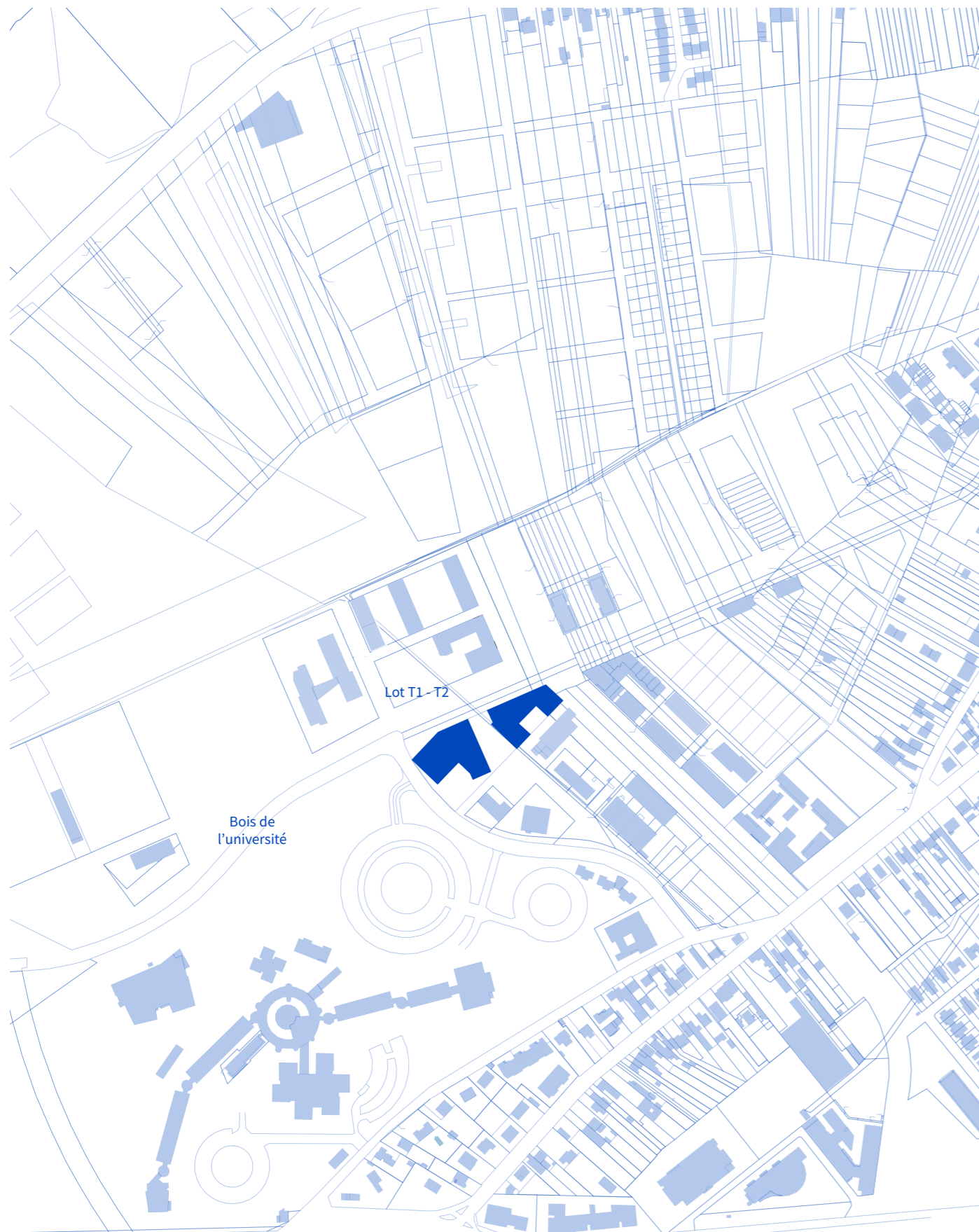
La santé et les activités périphériques relèvent aujourd'hui d'une philosophie nouvelle. S'il fut pendant un temps courant de concevoir les lieux de santé en dehors de la cité, aujourd'hui un changement de paradigme s'opère et tend à réduire les distances entre ville et lieu de dispense de soins. Le projet du Pôle Santé de la ZAC Intercampus participe à cette philosophie, et contribue en plus à intégrer une mixité entre la fonction d'habitation et l'espace d'activité tertiaire (Pôle Santé) en relation avec le CHU et l'Université.

Nous croyons en la proportion « soignante et apaisante » de l'espace bâti par sa localisation dans la ville (intégrée et non excentrée), par son échelle (taille humaine), ses ouvertures et son rapport à l'extérieur, au choix des éléments naturels pour sa construction.

## Contexte urbain : au cœur d'une armature végétale

La ZAC Intercampus située au sud-ouest de la ville est un quartier en cours de développement impulsé par la dynamique générée par de grands équipements publics : le CHU et l'Université. L'une des spécificités du lieu est le caractère paysager qui lui confère l'identité de « ville nature ». L'ambition du projet urbain est de lier étroitement les nouvelles implantations urbaines aux trames boisées du territoire.

La parcelle, orientée Sud-Ouest / Nord Est, fait partie intégrante d'une de ces grandes structures boisées, appelée « le bois de l'université ». Considérant que la nature est facteur de bien-être pour les habitants et utilisateurs du lieu, et un enjeu écologique déterminant au-delà de la présente consultation, nous avons articulé notre action sur un principe de valorisation de cette armature végétale préexistante.





**1. Adéquation programme et environnement : une symbiose élargie**

Nous avons fait le choix d'incarner la centralité du soin et du bien-être en réunissant tous les programmes composant le Pôle Santé au centre de la parcelle afin de créer une « symbiose » entre les différentes activités. La symbiose est constituée par l'association étroite d'organismes différents mais mutuellement et réciproquement bénéfiques. Maison de bains, maison de santé pluridisciplinaire, bureaux, coworking, incubateur de start-up, tiers-lieux, cuisines partagées se concentrent pour constituer un cœur géographique et emblématique.

Les deux bâtiments de logements se positionnent aux extrémités de la parcelle, à l'intersection des axes d'habitats nord/sud et est/ouest et soutiennent la symbiose constituée par le rassemblement des activités de santé. Ces bâtiments jouent un rôle de « tuteurs » du Pôle Santé, créant ainsi une cohérence globale sur l'ensemble de la parcelle. Il n'y a pas de fracture avec d'un côté des logements et de l'autre la maison de santé. La dynamique de la symbiose s'étire au-delà des activités de santé. La répartition des logements entre deux bâtiments (37 dans le lot T1 et 24 dans le lot T2) permet, outre la variation des points de vue, des échelles d'habitat collectif à taille humaine. Ce choix de répartition programmatique crée un espace central collectif qui est animé par une venelle située entre les lots T1 et T2.

Nous recherchons par l'implantation des volumes à maximiser l'orientation est-ouest. La morphologie en peigne qui résulte de cette réflexion permet un ensoleillement optimal. Les cœurs végétalisés, espaces de quiétude et de repos pour les usagers, s'orientent vers la rue côté sud plus abritée et silencieuse.

**2. Continuité urbaine et paysagère : un îlot connecté**

Nous proposons une implantation graduellement plus dense vers l'est, à mesure que l'on se rapproche du cœur de la ZAC. A l'ouest en revanche, nous choisissons d'ouvrir l'îlot (re)créant ainsi une continuité végétale depuis le bois de l'université. L'armature paysagère est confortée par la préservation à cet endroit d'un sol en pleine terre. Ouvrir l'îlot c'est ouvrir à la lumière, à l'espace, à la verdure, aux perspectives.

**3. Pleine-terre : maximiser l'espace extérieur vertueux**

Le choix optimisé d'implantation des bâtiments sur la parcelle et la localisation du parking à leur aplomb permet de préserver 2702m<sup>2</sup> de pleine terre. Celle-ci permet l'infiltration des eaux pluviales ce qui représente un avantage environnemental et économique réel.

**4. Front bâti et épandage : dialogue avec les abords**

Les bâtiments se composent de strates de surface qui sont dégressives au fur et à mesure de leur hauteur, constituant un épandage et dégagant ainsi des espaces de terrasse qui seront végétalisés. Cette stratification progresse au nord vers la ville dense (R+4 bureaux / R+5 logements) et entre en dialogue avec la rue du Professeur Christian Cabrol. Côté sud, les volumes restent bas (R+3) afin de s'intégrer à la séquence urbaine existante.

Cette conception aère les volumes, assure un large éclairage à l'intérieur des bâtiments et permet de réduire les vis-à-vis.

L'idée est de créer une tension entre la façade nord-ouest qui constitue un front urbain dynamique, et la façade sud-est plus découpée et ouverte sur des espaces végétalisés. La façade côté nord constitue l'enveloppe d'un espace protégé.

**5. Création de porosité : franchissement visuel et physique**

Le projet s'attache à créer des porosités transversales : Le bâti, tout en continuant à jouer son rôle de limite des espaces publics se laisse traverser par des vues et des percées de lumière.

>Les percées visuelles : Les failles. Généreusement dimensionnées, elles apportent du rythme et de la respiration à la façade bâtie, et créent de l'interaction entre les rues et les cœurs d'îlots.

>Les perméabilités physiques : La venelle. Véritable espace de collectivité pour les usagers du Pôle Santé, elle traverse la parcelle du nord au sud.

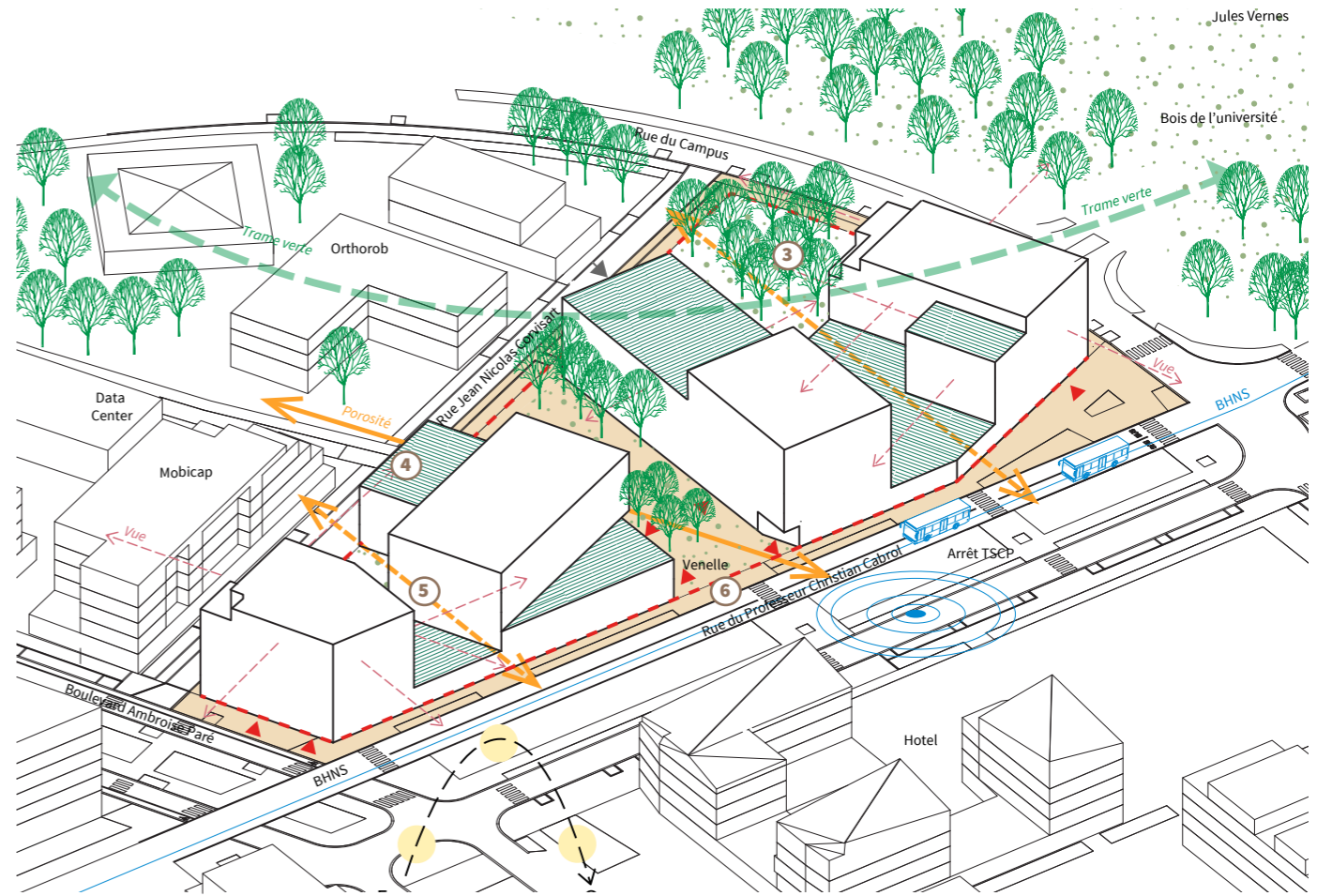
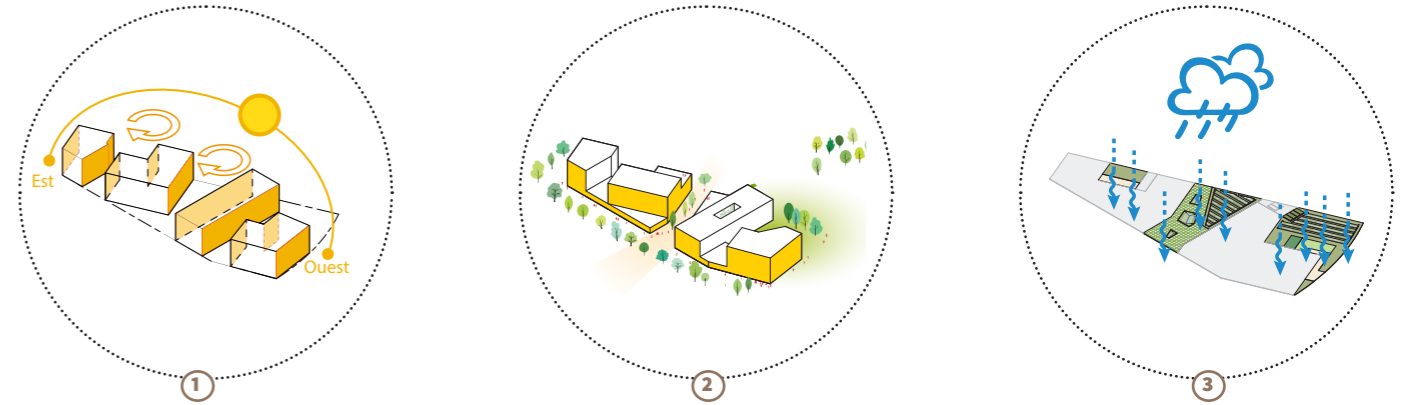
**6. Accès : une interactivité à 360°**

Les accès aux logements et aux services s'effectuent depuis la rue du Professeur Cabrol et le Boulevard Ambroise Paré, et ce afin d'interagir avec l'espace public et de dynamiser les façades.

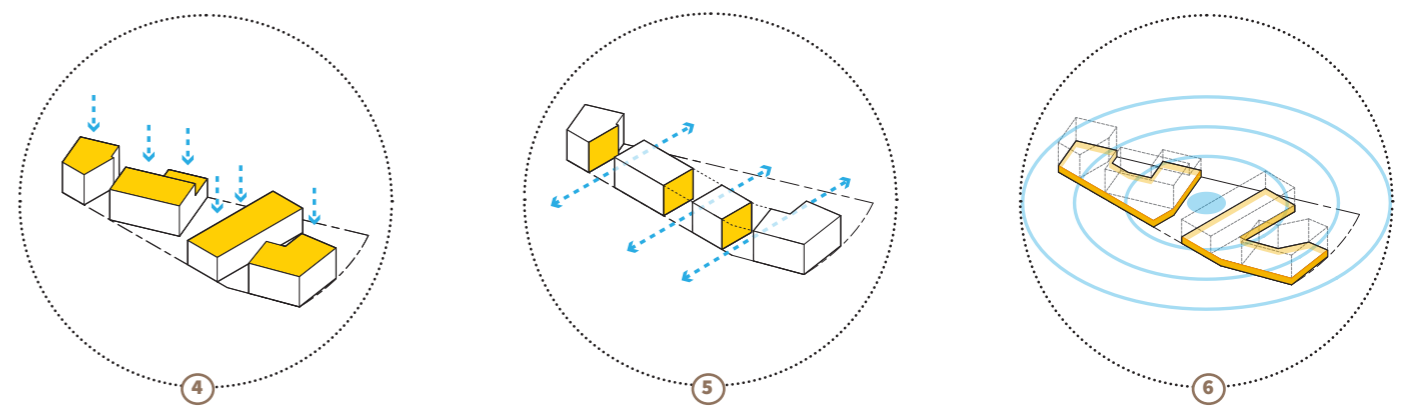
Le projet privilégie les accès les plus directs, simples et évidents depuis les transports en commun.

Les accès au Pôle Santé s'effectuent depuis la venelle favorisant les interactions entre les programmes complémentaires et permet de s'émanciper de l'espace public. Cette voie contribue activement à la dynamique de symbiose entre les différents programmes.

Enfin, la rue Jean Nicolas Corvisart constitue une desserte idéale pour l'accès aux deux parkings en raison du faible flux routier.



Implantation, Axonométrie







**Logements & échelle urbaine**  
Perspective depuis le boulevard  
Ambroise Paré, 20 Avril à 8h15

Amiénoise



Projet





**1. Mixité renforcée : les programmes repartis en interaction**

La spécificité de notre projet réside dans la réunion au centre de la parcelle des programmes consacrés à la santé et au bien-être et de les articuler autour de la venelle qui constitue un espace collectif extérieur, favorisant différentes interactions : accès, vis-à-vis des rez-de-chaussée, création d'un lieu de vie fédérateur.

Les deux bâtiments de logements, aux extrémités de la parcelle, viennent ainsi en soutien du Pôle Santé. L'entièreté de la parcelle est ainsi animée toute au long de la journée, contribuant à la dynamique du quartier. En effet, le Pôle Santé a une activité essentiellement journalière, permettant aux logements orientés vers le centre de la parcelle de bénéficier de calme en début et fin de journée.

**2. Le Pôle Santé : cœur symbolique et géographique du projet**

La maison de bains est de plain-pied et s'articule autour d'un jardin. Dans les étages supérieurs, la maison de santé pluridisciplinaire profite d'une orientation est-ouest. Cette implantation permet aux occupants de bénéficier des vues sur les espaces extérieurs apaisés des cœurs d'îlots. Chaque fenêtre s'ouvre ainsi vers les jardins arborés. L'architecture du soin doit en effet valoriser la relation de l'homme à la nature avec en point d'orgue l'accès à l'air, l'eau et la lumière qui structurent une approche sanitaire de la ville.

La réunion des deux concepts, bain et santé dans un ensemble, traduit notre conscience de l'eau comme source de bien-être : L'eau constitue un atout pour la prévention et un catalyseur de guérison.

Une alimentation saine est aussi un pré-requis en faveur du mieux-vivre. Rapprocher spatialement les thématiques de la médecine et de la nutrition par la constitution d'un socle actif c'est renforcer le lien entre architecture et prophylaxie.

**3. Habitat : des multiples orientations et regards**

Les 61 logements sont répartis en 2 bâtiments comprenant 24 logements pour celui situé à l'est et 37 logements pour celui situé à l'ouest, et selon la granulométrie suivante : 16 T2, 35 T3, 9 T4 et 1 T5.

Notre proposition permet la pluri-orientation des logements, grâce au choix morphologique du « plot ». La plupart des logements sont d'angle. Ces typologies qui multiplient les orientations sont performantes d'un point de vue bioclimatique et favorisent une ventilation naturelle de qualité. Les appartements T2 sont orientés à l'est ou à l'ouest. Enfin, chaque logement dispose de son propre espace extérieur en prolongement de son espace « jour ».

L'accès aux logements s'effectue par des halls donnant sur les axes principaux que sont le Bd Ambroise Paré et la rue du Professeur Cabrol. La totalité des logements est située dans les étages, les rez-de-chaussée étant réservés à des services.

**4. Commerces et services : continuité et activation des espaces publics**

Les commerces et services sont situés en rez-de-chaussée et bénéficient d'une facilité d'accès et d'une grande visibilité depuis l'espace public, en raison notamment de larges façades vitrées. Le tiers lieu, par son implantation, conjugue l'attractivité de sa façade sur rue et l'intimité d'un jardin productif et ressourçant. Le circuit de production ultra-court profite aux commerces situés en rez-de-chaussée. Le cloisonnement de ces espaces d'une hauteur sous plafond de 3,50m est simplifié par la structure poteaux - poutres des bâtiments.

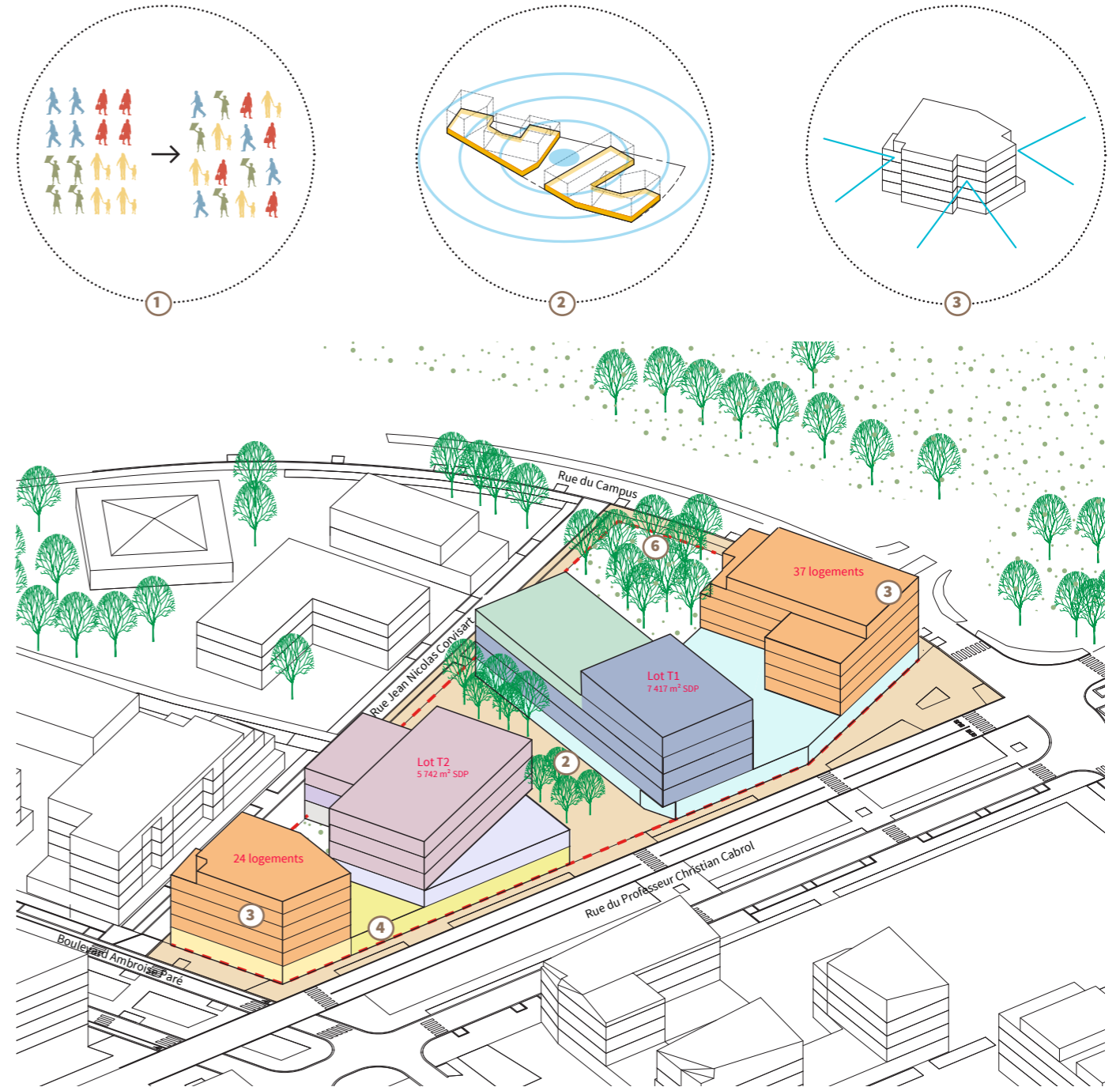
La crèche est implantée à l'ouest de la parcelle, en continuité des espaces verts. L'espace extérieur associé à ce lieu dédié à la petite enfance est tourné vers le cœur d'îlot et protégé de l'axe routier, et est en co-visibilité avec le jardin du Pôle Santé favorisant ainsi la mixité intergénérationnelle.

**5. Parking : capacitaire et mutualisé**

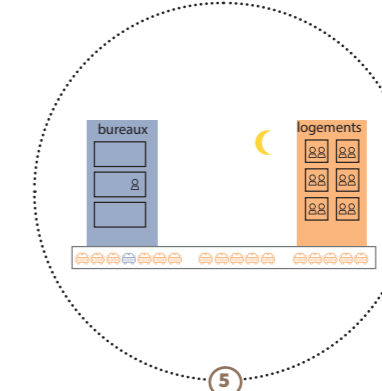
Grâce à la répartition des programmes mutualisés du tertiaire et du logement sur les deux lots nous proposons d'appliquer le principe de foisonnement. Ce principe innovant qui se développe dans les nouveaux quartiers, est un pas supplémentaire vers l'économie de partage. Il permet aussi une meilleure adéquation aux besoins et à leurs évolutions dans le temps. Une même place de parking peut être utilisée, sur 24 heures, par un usager du bâtiment Pôle Santé, et/ou un usager des logements non présents simultanément. Cette optimisation des places de parking permet de contenir l'emprise affectée au stationnement et de préserver le maximum de surface en pleine terre, et les espaces collectifs et végétalisés.

**6. Cœurs d'îlots : la quiétude ensoleillée au service du bien être**

Les jardins des cœurs d'îlots sont abrités des voiries par les masses bâties au nord-ouest et des écrans végétaux au sud-est. Libérés de surface de stationnement, ils constituent un bien commun donnant lieu à divers usages : agrément, repos, jardinage, maraîchage. L'espace extérieur pensé comme jardin, apporte de la domesticité au Pôle Santé, évocateur de bien-être. Les jardins en pleine terre sont agrémentés d'arbres de hautes tiges d'essence forestières locales. Nous envisageons la transplantation d'arbres existants et en bonne santé situés sur l'emprise des bâtiments à construire. A grande échelle, il s'agit d'inscrire le projet dans la trame existante du « bois de l'université ».



Programme, Axonométrie





**Pôle santé & venelle**  
Perspective depuis la rue du  
professeur Christian Cabrol, 20  
Avril à 8h15





Le bâtiment est un exemple de sobriété : La volumétrie et l'enveloppe des bâtiments se veulent optimisées, par la compacité des bâtiments, la rationalisation des équipements, le dimensionnement des surfaces vitrées. L'énergie qu'il consomme est d'origine renouvelable et résiliente (géothermie) et la qualité de l'isolation des façades associée à des stratégies bioclimatiques (logements bi-orientés, loggias, protection solaire...) vont également dans le sens de la frugalité. Ces dispositifs favoriseront l'obtention du niveau de performance énergétique RE2020 ainsi que la certification NF Habitat HQE pour les logements.

**1. Structure béton intelligente : modularité et évolutivité**

Le mode constructif poteaux-poutres, pouvant être semi-industrialisé, permet de réduire l'empreinte carbone du bâtiment, maximalise la flexibilité des édifices. L'usage du béton apporte une bonne inertie thermique aux bâtiments. Des poteaux, répartis sur une trame régulière de 5.4m, portent les dalles jusqu'à la façade. Un ou plusieurs noyaux durs par bâtiment réunissent les circulations et les services. Les dalles constituent des plateaux libres adaptés à des usages multiples : le cloisonnement est libre. Nous avons la volonté d'apporter une solution constructive homogène pour l'ensemble du projet afin d'exprimer une relation tenue et harmonieuse entre les bâtiments : entre la ville (les logements) et le soin (Pôle Santé).

**2. Conception architecturale adaptée à l'isolation thermique**

La morphologie compacte et l'implantation rationnellement orientée (est-ouest favorisée) des bâtiments s'appuient sur des intérêts économique et écoresponsable : la recherche d'un bon ratio de coefficient de forme (surface de l'enveloppe / volume habitable de bâtiment) permet de réduire les déperditions thermiques par les parois, ce qui limite les dépenses énergétiques. Les bâtiments tertiaires sont isolés par l'extérieur et les bâtiments de logements par l'intérieur. L'écriture de la façade rend les évolutions possibles pour l'un ou l'autre des programmes.

**3. La brique : une inscription dans le patrimoine amiénois**

La brique de terre cuite est un matériau prépondérant dans la construction des maisons amiénoises. Le revêtement de façade que nous proposons s'en inspire largement. De plus l'utilisation de la terre en tant que matériaux de façade est un moyen d'ancrer un élément naturel (ressource évocatrice du bien-être) dans l'enveloppe du bâtiment. De l'observation de l'architecture amiénoise nous avons retenu entre autres, le principe à la fois technique et esthétique du « creux » qui répète un motif régulier mais nécessite une opacité.

La composition intégrera un pourcentage de brique de réemploi. Le mélange de la brique neuve et la brique de réemploi favorisera l'aspect chaleureux et vibrant du bâtiment.

**4. Le réemploi**

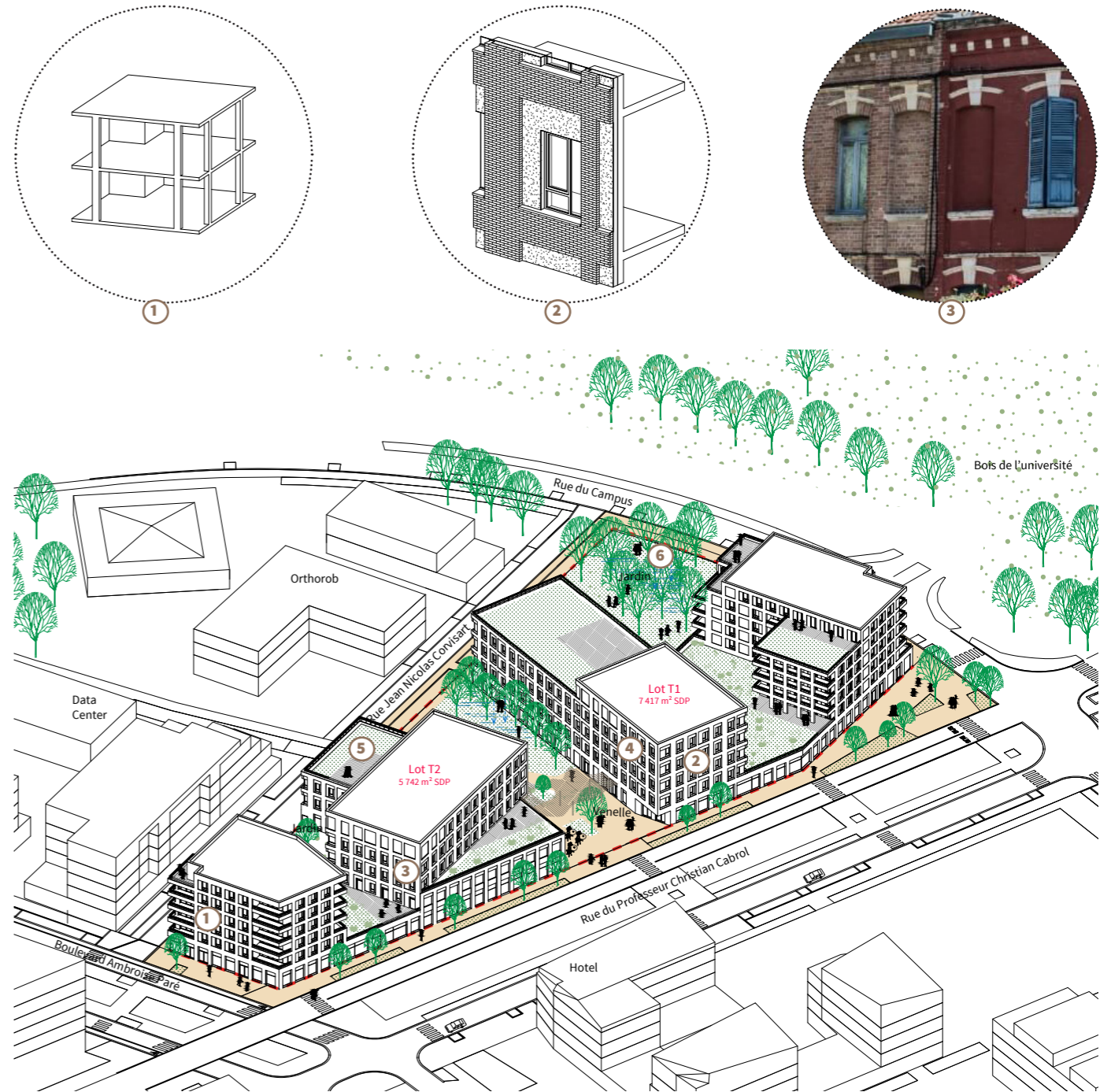
Les matériaux d'un bâtiment produisent 56% de son impact carbone sur sa durée de vie complète, selon le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). La majorité des matériaux sont actuellement importés et responsables d'émissions carbonées non négligeables. Nous proposons de composer les façades avec de la brique de réemploi pour inscrire notre acte de construire dans une démarche environnementale vertueuse. La méthode sera celle de l'approvisionnement circulaire. Les besoins en matériaux du projet pourront alors être comblés par des matériaux provenant d'autres chantiers alentours, mais aussi de filières locales de réemploi. À partir d'un diagnostic des matériaux disponibles et récurrents sur le territoire amiénois, seront développés des solutions de réutilisation en fonction notamment des orientations architecturales du projet. La recherche de gisements devra être engagée dès la phase conception pour une meilleure maîtrise du projet.

**5. Espaces extérieurs l'accès au plein air : jardins, terrasses, loggias, balcons**

Les sols des espaces extérieurs sont de plusieurs natures :  
 Jardin en pleine terre : La strate végétale y est dense. Les essences sont forestières pour s'adapter à la palette végétale locale. Le jardin bénéficie d'espaces à l'ombre des arbres appréciables en période estivales pour lutter contre les îlots de chaleur. Les 38% d'emprise de pleine terre sur la parcelle contribuent à augmenter le coefficient biotope.  
 Terrasses végétalisées : elles permettent un rafraîchissement passif par évapotranspiration.  
 Loggias et balcons : Espaces privés de l'habitant, ils rythment les façades des bâtiments de logement.

**6. Intégration du cycle de l'eau : un plus pour la vitalité du projet**

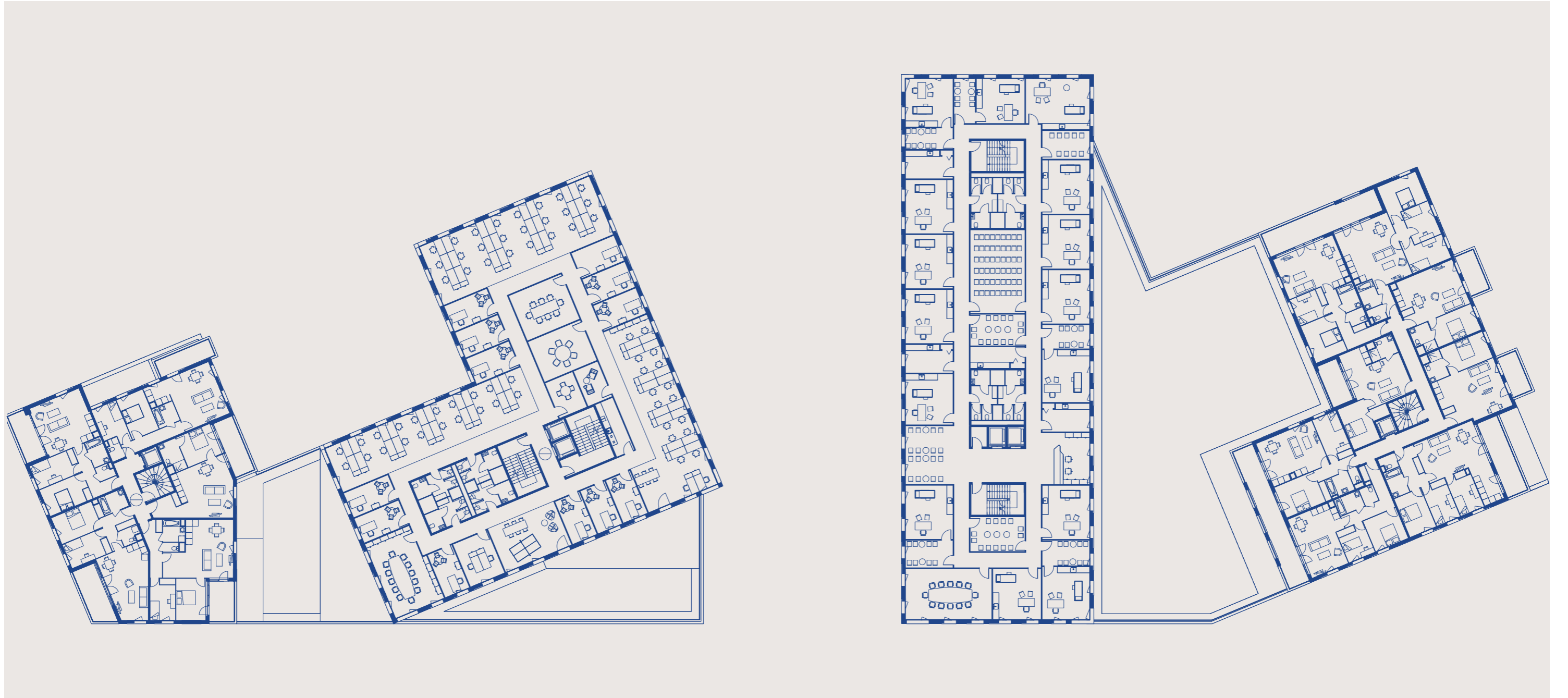
Le projet met en place une gestion vertueuse des eaux pluviales rendue possible d'une part par la limitation de l'imperméabilisation des sols et d'autre part par un stockage à l'air libre des eaux de ruissellement, les jardins de pluies.  
 En plus de gérer les volumes d'eau, le stockage de l'eau à l'air libre est aussi paysagé. L'eau est une source de bien-être et d'apaisement. Sa valorisation dans le cadre du jardin de la maison des bains renforce la qualité paysagère de l'espace.  
 Afin de participer à la préservation de la ressource en eau, un système de récupération des eaux pluviales en toiture sera au bénéfice de l'ensemble des espaces végétalisés, voire à un usage domestique (sanitaire).



Construire durable, Axonométrie







Plan R+2



# RONALDSIRIO ARCHITECTES

27 rue Diderot - 93100 Montreuil - France  
33(0)1 86 95 48 46 - [contact@ronaldsirio.fr](mailto:contact@ronaldsirio.fr) - [ronaldsirio.fr](http://ronaldsirio.fr)